



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29/09/2008**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15/09/2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 06/10/2008

**Voeu relatif à la création d'un traitement automatisé de données à  
caractère personnel dénommé 'EDVIGE'**

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis SIMON -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Françoise BILLY donne pouvoir à Geneviève GAILLARD  
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Frédéric GIRAUD - Mme Emmanuelle PARENT -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29/09/2008**

Voeu V-20080005

**SECRETARIAT GENERAL**

**Voeu relatif à la création d'un traitement automatisé de données  
à caractère personnel dénommé 'EDVIGE'**

Madame le Maire expose :  
Mesdames, Messieurs,

Par un décret du 27 juin 2008 publié au journal officiel le 1<sup>er</sup> juillet 2008, le gouvernement a institué un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « EDVIGE » (Exploitation Documentaire et Valorisation de l'Information GEnérale).

Malgré les annonces de refonte, ce décret reste aujourd'hui en vigueur et appelle au maintien de notre vigilance.

Considérant que ce dispositif vise notamment à collecter des informations à caractère personnel (entourage, santé, préférences sexuelles...) de toute personne « ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui joue un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif » (art. 1.1. du décret) sans que s'entende l'utilité et le dessein d'une telle collecte ;

Considérant que ce dispositif vise tout à la fois, dans la plus grande confusion, sans motif ni garde-fou, des personnes ayant une activité sociale notable et des individus ou groupes d'individus « susceptibles de porter atteinte à l'ordre public » (art. 1.2. du décret) ;

Considérant que ce dispositif peut concerner des mineurs de 13 ans sans qu'aucune infraction n'ait été commise et sur la seule base de leur dangerosité présumée ;

Considérant que le caractère attentatoire aux libertés publiques de tout dispositif de ce type interdit de recourir à un acte réglementaire et appelle un débat démocratique devant le Parlement ainsi que l'adoption d'une loi garantissant le juste équilibre entre l'efficacité des services de renseignement et la protection de la vie privée de nos concitoyens ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir exprimer le vœu :

- que le décret instituant le fichier EDVIGE soit retiré
- que la représentation nationale se saisisse de ce débat et qu'une loi de clarification garantissant le juste équilibre entre l'efficacité des services de renseignement et la protection de la vie privée de nos concitoyens soit adoptée.

## **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Signé**  
**Geneviève GAILLARD**